

# COMMUNE DE CRUET (Savoie)

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux-mil-vingt-cinq et le huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Cruet, sous la présidence de M. Jean-Michel BLONDET, Maire.

### Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

### Convocation et affichage du Conseil Municipal : 2 juillet 2025

**Présents :** Jean-Michel BLONDET, Alexandra BARRE, David De BRUYNE, Michèle GOUJON, Daniel BLANC, Patrick CHARMET, Séverine GAUTHIER, Jean-Michel CARIS, Susana RODRIGUES, Coline BLANCHET, Maxime VERTHUY

**Absents excusés :** Guillaume CLONIET, Marie-Hélène PLAVERET, Geneviève GARNIER-BOISSONNAT, Christophe ARALDI

### **Pouvoirs :**

Mandat : Guillaume CLONIET

Mandant : Coline BLANCHET

Mandat : Geneviève GARNIER-BOISSONNAT

Mandant : Jean-Michel BLONDET

Mandat : Christophe ARALDI

Mandant : Séverine GAUTHIER

**Secrétaire de séance :** David De BRUYNE

### **Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

### **2025 – 31 : Vente d'un bien immobilier**

Vu les articles L 2241-1 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens, et que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Vu la délibération n° 2023-29 en date 06 juin 2023 par laquelle le conseil municipal a décidé le principe de procéder à l'aliénation du bâtiment de la mairie en vue de financer la construction d'un bâtiment intégrant la nouvelle mairie, un espace multi service et une chaufferie collective ;

Vu la délibération n°2025-26, du 1<sup>er</sup> juillet 2025 constatant le déclassement par anticipation de la mairie actuelle ;

Considérant l'offre d'acquisition, formulée par la SAS FT2T sise 211 impasse du Moulin, 73230 St Alban Laysse, représenté par M. FERNANDES Phillipe, reçue en mairie le 20 juin 2025 au prix de 310 000 €, honoraire de négociation inclus (6 %) à la charge de l'acquéreur, soit 291 400 € pour la commune de Cruet ;

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la vente du bâtiment de la mairie sise au 484 rue Marius Canton 73800 Cruet et assise sur les parcelles cadastrées section C n°733 et C n°732, et autorise

Monsieur le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe des points suivants :

- L'avancement du chantier de la mairie et l'enfouissement du réseau de chaleur qui vient de démarrer et avance à bon rythme. Le parking de l'école sera fermé le temps des travaux. La chaudière de l'école a été démontée.
- La commission d'appel d'offres a reconduit le contrat de fourniture d'eau à Veolia pour 5 ans.

Monsieur DE BRUYNE fait part des nuisances sonores récurrentes sur le parking de l'école situé à proximité des habitations, notamment entre 23h et 6h du matin. Il rappelle que le Code de la santé publique (article R1336-7) et le Code pénal (article R623-2) interdisent les nuisances sonores la nuit, que ce soit par des rassemblements bruyants, de la musique diffusée depuis les véhicules, des conversations à voix élevée, ou tout comportement générant du tapage nocturne. D'autres élus font le même constat dans d'autres parties de la commune. Il indique que des pistes sont à l'étude pour régler le problème.

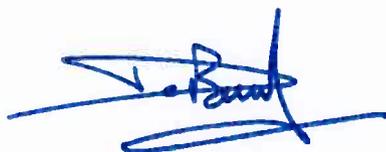
La séance est levée à 22h25

Fait à Cruet, le 09/09/2025

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire

David DEBRUYNE



Jean-Michel BLONDET



Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.